Attirer, installer, accompagner des professionnels de santé dans la Nièvre

Face à la pénurie de professionnels de santé qui impacte de très nombreux départements, la Nièvre a fait le choix d'agir concrètement en proposant une palette complète de solutions pour faciliter l'exercice des professions médicales.

NIÈVRE
le département

> Exercer autrement : la médecine salariée comme levier d'attractivité

> Le développement des centres de santé départementaux offre une alternative concrète à l'exercice libéral. En proposant un statut salarié, ces structures permettent aux médecins de bénéficier de conditions d'exercice sécurisées, d'un cadre de travail coordonné et d'un meilleur équilibre de vie.
Implantés sur plusieurs bassins de vie sur tout le Département, ces cinq centres répondent directement aux zones sous-dotées et permettent de rétablir un accès aux soins de proximité pour la population.
Un seul numéro unique, le 0800 00 42 42, a été mis en place pour permettre aux Nivernais de prendre rendez-vous avec tous les professionnels de santé exerçant dans les centres de santé départementaux.

> Les professionnels peuvent choisir l'organisation de leurs pratiques. De nombreuses solutions sont possibles pour répondre à leurs attentes. Il leur est proposé par exemple des exercices mixtes tels que : exercice libéral et salarié ou exercice hospitalier et libéral etc.

> Le Conseil départemental peut également accompagner les communes dans leur projet de centre de santé communal.

Découvrir les centres de santé départementaux et les dispositifs de médecine salariée portés par le Conseil départemental.

> Former aujourd'hui, installer demain : les bourses aux étudiants en santé

> Pour agir durablement, le Département investit dans l'avenir avec un dispositif de bourses destiné aux étudiants en santé. En contrepartie d'un engagement d'installation dans la Nièvre, ces aides permettent de sécuriser les parcours de formation et de favoriser l'ancrage territorial des futurs professionnels.

> Ce levier concerne un large éventail de métiers médicaux et paramédicaux, contribuant à structurer une offre de soins diversifiée sur l'ensemble du territoire.

> Répondre à l'urgence : des solutions innovantes et souples

> La Nièvre expérimente des modèles innovants pour répondre rapidement aux besoins les plus critiques. Le partenariat avec Médecins Solidaires permet d'assurer une présence médicale continue grâce à la mobilisation de praticiens venus de toute la France, qui interviennent en relais.

> Ce dispositif agile apporte une réponse immédiate dans les territoires les plus fragiles, tout en maintenant un haut niveau de qualité des soins.

> Prévenir pour mieux soigner : une action au plus près des habitants

> Au-delà de l'offre de soins, la Nièvre développe une politique volontariste de prévention. Dépistages, consultations spécialisées, actions hors les murs ou initiatives dédiées à des publics spécifiques permettent d'agir en amont des pathologies.

> Cette approche globale améliore la santé des habitants tout en renforçant l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé qui souhaitent donner un sens nouveau à leur pratique en devant fonctionnaire territorial au service de la protection maternelle et infantile ou au service des femmes.

> Les services départementaux salarient des sage-femmes, psychologues, médecins pour répondre à ses compétences enfance et prévention santé.

À savoir :

Sécuriser l'accès aux soins : un engagement fort aux côtés des secours

> L'accès aux soins passe aussi par la capacité à intervenir rapidement en cas d'urgence. Le Conseil départemental renforce ainsi son soutien aux sapeurs-pompiers, en augmentant les moyens humains et financiers, et en facilitant l'engagement des volontaires. Chaque Nivernais devient ainsi un véritable maillon des premiers secours et de l'entraide solidaire en devenant pompier volontaire.

> Une boîte à outils pour les maires

> Centres de santé, accompagnement à l'installation, dispositifs innovants, prévention : les maires disposent aujourd'hui d'une véritable boîte à outils pour construire des réponses adaptées à leur commune.
Cette complémentarité des solutions permet de répondre efficacement aux enjeux d'attractivité dans un environnement très concurrentiel, en s'appuyant sur un partenariat étroit entre le Conseil départemental, les professionnels de santé et les acteurs de la santé sur le territoire.

> Les Pays, l'ARS et les CPTS proposent également des dispositifs d'accueil ou de soin.

- des aides à l'hébergement pour les étudiants et professionnels
- un accompagnement à l'installation des conjoints
- un médicobus qui sillonne le département
- un réseau d'entraide de pairs
- une indemnité forfaitaire incitative pour les étudiants effectuant leur internat dans la Nièvre.

> Contacts :

■ Direction de la santé du Conseil départemental de la Nièvre

Arnaud BERNARD, directeur
sante@nievre.fr
03 86 61 60 01

■ Pays Val de Loire Nivernais

contact@valdeloirenivernais.fr
03 86 21 20 69

■ Pays Nivernais Morvan

contact@paynivernaismorvan.fr
06 37 45 01 38

■ Centre municipal de Varennes-Vauzelles

cms@ville-varennes-vauzelles.fr
03 56 55 06 81

■ CTPS Nevers Sud Nivernais

contact@cpts-nevers-sud-nivernais.fr
06 32 13 90 58

■ CTPS Morvan santé

morvansante.7158@gmail.com
07 57 01 15 50

nievre.fr

NIÈVRE le département